



COMMUNE DE AUROUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - Budget Eau

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 3 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de l'Eau. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement (exploitation)

a) Généralités

La section de fonctionnement (exploitation) regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'eau.

Pour le budget eau de notre Commune :

Les recettes d'exploitation correspondent à l'excédent antérieur reporté, aux sommes encaissées au titre de la vente d'eau aux abonnés, et aux quote-part des subventions d'investissement. Cette année, il n'est pas prévu de subvention du budget Commune.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent *124 872,72 euros*.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les achats de matières premières et de fournitures (tuyaux, javel, etc...), les prestations de services effectuées (Hydrocurage, hydrologie, etc...), les reversements de redevances à l'agence de l'eau, les intérêts des emprunts à payer, et les dotations aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent *124 872,72 euros*.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	26 970,27 €	Excédent brut reporté	10 508,07 €
Dépenses financières	9 741,05 €	Recettes des ventes	80 025,00 €
Total dépenses réelles	36 711,32 €	Subvention d'exploitation	1 770,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	88 161,40 €	Reprise sur provisions et dépréciations	252,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	32 317,65 €
Total général	124 872,72 €	Total général	124 872,72 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du budget de l'eau de la commune regroupe :

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ; et le remboursement en capital de l'emprunt.

- *en recettes* : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'eau versées par l'agence de l'eau Loire Bretagne...), le FCTVA et les dotations aux amortissements.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations d'équipement	467 851,75 €	Solde d'exécution reporté	228 842,24 €
Remboursement d'emprunts	55 258,51 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	32 317,66 €	FCTVA	28 000,00 €
		Subventions	210 424,28 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	88 161,40 €
Total général	555 427,92 €	Total général	555 427,92 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Assainissement Grand Rue de l'Eglise (353 000,00 €)
- L'interconnexion de la Clamouse (4 000 €) (RAR)
- Le Lagunage des Salles (60 000 €)
- Travaux prévision sécheresse (30 000 €)
- Compteurs et tête émettrice (3 000 €)
- Acquisition matériels et outillage (10 188,71 €)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Du Département :
 - 15 739 € au titre de la subvention accordée sur 15 ans pour la station d'épuration ;
 - 53 641 € au titre de la subvention pour l'assainissement de la Grand Rue de l'Eglise
- De l'Etat :
 - 70 749,00 € au titre de la DETR des réseaux Assainissement de la Grand Rue de l'Eglise
 - 47 595,280 € au titre de la DETR pour l'assainissement de la Rue Chevrier
- de l'Agence de l'eau Loire Bretagne : 22 500 € pour l'assainissement de la Grand Rue de l'Eglise

III. Etat de la Dette

Date d'édition 15/11/2024

TRESORERIE DE LANGOGNE

Répartition de la dette - Année 2025

Service des Eaux d'Auroux

Nombre d'emprunt(s) 3

Référence	Ordre	Prêteur	Date Vers.	Date Fin	Durée Réelle	Taux	Taux Type	Vie Moy.	Durée Rési	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû 31/12/2024	Amort (2025)	Intérêts (2025)	Echéances (2025)
MON512019-1	1	048	19/09/2016	01/09/2031	180	1.71	Fixe	23.63	6 a 6 m	T	241 432,00	116 313,94	16 397,85	1 884,19	18 282,04
Total LA BANQUE POSTALE											241 432,00	116 313,94	16 397,85	1 884,19	18 282,04
CRCAl264773-1	1	CA	21/07/2016	20/07/2031	180	1.74	Fixe	48.79	6 a 4 m	T	226 500,00	109 246,32	15 387,95	1 800,85	17 188,80
CRCA 1629720-1	1	CA	11/04/2017	01/04/2032	180	1.79	Fixe	51.47	7 a	T	350 000,00	186 703,04	23 472,71	3 185,01	26 657,72
Total Crédit Agricole											576 500,00	295 949,36	38 860,66	4 985,86	43 846,52
Total											817 932,00	412 263,30	55 258,51	6 870,05	62 128,56